

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de LA BOUILLIE

Séance du 7 mai 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, Maire.

Date de la convocation : 30 avril 2026

Ordre du jour :

- ❖ Validation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- ❖ Vote des subventions 2026
- ❖ Validation du devis pour le fauchage des accotements
- ❖ CCID : renouvellement de la commission communale des impôts directs
- ❖ Personnel communal – modification du tableau des effectifs
- ❖ Finances : Décision modificative
- ❖ Questions diverses.
- ❖ Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour en début de séance :

- ❖ Désignation des représentants titulaire et suppléant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Présents : BARBEDIENNE Jean-Luc, BLANCHARD Nadine, BOURGAULT Josiane, BOUTROUILLE Marion, BRICHORY Ludovic, CHRETIEN Dominique, GODE Christiane, HUON Nathalie, LEBRETON Pascal, POIRIER Pierre, ZOCCALI Martino

Absents représentés : GOURANTON Anne par HUON Nathalie, LEFEBVRE Alexandre par BARBEDIENNE Jean-Luc, POIRET Marion par BOURGAULT Josiane, URBAN Sylvain par BLANCHARD Nadine

Secrétaire de séance : BOUTROUILLE Marion

☑ **Procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2026. Validation**

Afin d'assurer l'information du public, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du maire, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés et du secrétaire de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026, avec ou sans observation.

Dans la semaine, qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est affiché en mairie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-15,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-ARRETE le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026,

➤ **2026 -022. Attribution des subventions 2026**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues par la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder, pour l'année 2026, les subventions suivantes **sous réserve de la production par les associations des justificatifs obligatoires** :

Nom de l'association	Montant de la subvention	Observations
Amicale Laïque	250	
Centre d'apprentissage (par apprenti)	30	
Comité de jumelage	250	Pas de demande reçue à ce jour
Amitiés Lambolliennes	0	Refusé car utilisation gratuite des salles communales plusieurs fois par semaine
FNACA	90	
Loisirs et Créations	250	
SNSM Erquy	100	
ASTC (Association sportive des tireurs du Cap)	250	
Société de chasse	250	
Voyage scolaire (1/an/enfant dès la 6 ^{ème})	35	
Handball Hénansal / Erquy (30 € / enfant mineur domicilié à La Bouillie)	0	Non car subventionné par LTM
Associations extérieures sportives ou culturelles (30 € / enfant mineur domicilié à La Bouillie)	30	Oui si non subventionné par LTM

Décision : adoptée à l'unanimité

❖ **2026-023 Validation du devis pour le fauchage des accotements**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de valider un devis pour la prestation « fauchage des accotements ». En effet, il convient de faucher les bords de route afin d'apporter de la visibilité et d'entretenir nos routes communales.

Il est prévu deux fauchages par an :

- L'un courant mai / juin qui concerne la totalité des accotements et une partie des talus dans les endroits stratégiques (carrefours et virages dangereux)
- L'autre courant août / septembre pour la totalité des accotements et des talus.

Nous avons reçu deux devis : Agri Ouest pour un montant de 14 112 € TTC et ETAR environnement pour un total de 19 122 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'offre de la société Agri Ouest.

La somme est inscrite au budget au compte 615231.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide de valider le devis de la société Agri Ouest d'un montant de 14 112 € TTC
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Décision : adoptée à l'unanimité

❖ **2026-024 Constitution de la commission communale des impôts directs**

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Commissaires titulaires domiciliés dans la commune :

Monsieur Olivier LE PROVOST
Madame Monique COURBÉ
Monsieur Alain TOUZE
Monsieur Serge LEFEBVRE
Madame Claudine BORU
Monsieur Maurice DOUET

Monsieur Jean PANSART
Madame Marie-Thérèse COURBÉ
Monsieur Edmond HERVÉ
Madame Emma LAINÉ
Madame Mireille BONNAL
Madame Chantal FROSTIN

Commissaires suppléants domiciliés dans la commune :

Madame Nicole ALBRAND
Monsieur Gilbert RIBAUT
Monsieur Michel POULET
Madame Michel TARDIVEL
Monsieur Joseph DEPAGNE
Madame Catherine FLEURY

Madame Catherine NOBLET
Madame Josette MEHEUT
Monsieur Gwenaël BILLAN
Monsieur Christian LEVEQUE
Monsieur Yohann GOUAULT
Monsieur Laurent GUYOMAR

Décision : adoptée à l'unanimité

❖ **Personnel communal – modification du tableau des effectifs / délibération sans objet**

Contexte : Un agent technique, en poste à l'école, nous a informé de sa réussite au concours d'ATSEM 2025. Une demande de nomination dans ce cadre d'emploi a été formulée et M. le Maire a souhaité présenter sa demande au conseil municipal.

Aucun poste correspondant à ces fonctions n'est actuellement vacant et il n'est pas envisagé d'en créer un dans l'immédiat au vu des incertitudes liées aux effectifs d'élèves à l'école de La Bouillie.

Le conseil municipal a donc émis un avis défavorable à la création d'un poste d'ATSEM dans l'immédiat et propose de surseoir sa décision.

❖ **2026- 025 – Finances : décision modificative n°1/2026 – budget principal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la décision modificative suivante sur le budget primitif principal :

Section Investissement

D – 20415331 Subvention établissements administratifs	+ 1500 €
D – 2041582 Subvention autres groupements	+ 2500 €
D – 2313 Constructions (en cours)	+ 3750 €

Décision : adoptée à l'unanimité

❖ **2026-026. 5.7. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer : désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la commune**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les transferts de ressources (fiscalité) et de compétences entre l'EPCI et les communes. Son travail contribue à assurer la neutralité financière des compétences transférées en apportant information et transparence aux travaux d'évaluation conduits sous son égide. Ses conclusions font l'objet d'un rapport qui sert de support à l'assemblée communautaire pour fixer les attributions de compensation.

A l'occasion de la constitution de Lamballe Terre et Mer, le conseil communautaire a créé par délibération du 5 mai 2026, une CLECT pour la durée du mandat. Consécutivement au renouvellement des assemblées, et considérant le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, l'EPCI va procéder au renouvellement de la CLECT. La proposition qui sera faite est de fixer sa composition à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre.

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant auprès de la CLECT de Lamballe Terre & Mer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, les conseillers suivants pour représenter la commune au sein de la CLECT de Lamballe Terre et Mer :

- Représentant titulaire : Pascal LEBRETON
- Représentant suppléant : Jean-Luc BARBEDIENNE

Décision : adoptée à l'unanimité

Prochain conseil municipal : **Juin 2026**

➤ **Questions diverses**

- Commission de contrôle des listes électorales : désignation des membres de la commission. Le conseiller municipal désigné en tant que titulaire est Mme BOURGAULT Josiane. Le conseiller municipal désigné en tant que suppléant est Mme BLANCHARD Nadine ;
- Exposition proposée par Dinan agglomération : des racines et des voix. Un avis favorable de l'ensemble du conseil municipal est donné ;
- Rendez-vous prévu le 05/06/2026 avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour le dossier « friche agricole » dans le bourg ;
- Fermeture du réseau cuivre en 2030. Une réunion à prévoir début de second semestre 2026 ;
- Projet de bornes de recharges électriques ;
- La révision du PLU est à prévoir rapidement ;
- Projet camping-cars park : la société nous sollicite afin de connaître l'avis du nouveau conseil en place ;
- Cérémonie du 08/05 à La Bouillie ;
- Le 16/05/2026 : l'association AMVA53 sera de passage sur la commune avec des véhicules naciens, datant des années précédant 1940 ;
- Idée de créer un drapeau aux couleurs de la commune ? avec le logo ?

- L'assemblée des donneurs de sang à Fréhel le 22/05/26 : Jean-Luc Barbedienne représentera la commune ;
- Idée de proposer un feu d'artifice lors de la fête de la musique organisée par le Comité d'Animation Lambollien : à quelle hauteur la commune accepterait-elle de participer financièrement ?

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Présents : BARBEDIENNE Jean-Luc, BLANCHARD Nadine, BOURGAULT Josiane, BOUTROUILLE Marion, BRICHORY Ludovic, CHRETIEN Dominique, GODE Christiane, HUON Nathalie, LEBRETON Pascal, POIRIER Pierre, ZOCCALI Martino

Numéros d'ordre des délibérations prises :

- **2026-023 – Attribution des subventions 2026**
- **2026-024 – Validation du devis pour le fauchage des accotements**
- **2026-025 – Constitution de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**
- **2026-026 – Finances : décision modificative n°1**
- **2026-027 – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer : désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la commune**

Le Maire, Pascal LEBRETON

La secrétaire de séance, Marion BOUTROUILLE.



